

*Signature de la convention collective du personnel professionnel des collèges*

## **Le SPGQ s'attend à des résultats concrets**

**Québec, le 7 septembre 2017** — Concluant plus de deux années de négociation, la convention collective des quelque 700 professionnelles et professionnels des collèges a été finalement signée par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David, et le président du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), Richard Perron.

Cette convention prévoit la mise en place de trois comités paritaires chargés de mener à bien les travaux qui, notamment, évalueront la complexité des emplois professionnels des collèges dans un contexte d'enseignement supérieur. Cela est d'ailleurs conforme à la volonté de la ministre David de vouloir consacrer le statut d'enseignement supérieur des collèges, comme elle l'a déclaré à plusieurs reprises.

« La nouvelle convention collective du personnel professionnel des collèges met donc le gouvernement en demeure de faire un travail sérieux qui doit donner des résultats. Si le gouvernement se défile dans l'oubli et l'indifférence, nous devons lui rappeler que les directions des collèges nous appuient dans notre quête de valoriser nos emplois professionnels, en soulignant leur statut d'enseignement supérieur », exprime Richard Perron, président du SPGQ.

Ainsi, la profession de conseiller pédagogique, qui représente 46 % des membres des collèges, sera évaluée avec sa spécificité à l'enseignement collégial. En outre, trois corps d'emploi feront l'objet d'une étude d'attraction-rétention : les aides pédagogiques individuels, les analystes et les conseillers en communication. Enfin, un comité-conseil analysera l'évolution de l'enseignement collégial vers l'enseignement supérieur et ses effets sur les pratiques des corps d'emploi professionnels des collèges, à commencer par les conseillers d'orientation, les bibliothécaires et les conseillers à la vie étudiante.

Les délégués des professionnels des collèges que représente le SPGQ, réunis en conseil de section le 7 septembre 2017 à Québec, ont élu leurs représentants à ces trois comités paritaires. Ils sont donc prêts à entreprendre ces travaux très sérieusement et rapidement. Madame David a d'ailleurs récemment exprimé auprès du représentant de ces délégués son souhait de collaborer à la bonne marche des travaux.

« Ces comités ne doivent pas être considérés comme des coquilles vides. Rappelons-nous que les enseignants de cégep avaient obtenu, en 2015, une concession importante de la part du Conseil du trésor dans le cadre de la relativité salariale visant à corriger les incohérences dans les échelles de salaire. Le gouvernement avait accepté de classer les professeurs de cégep au rangement 23, leur permettant ainsi de toucher une hausse salariale d'environ 5 % en moyenne. Nous avons donc toutes les raisons de croire que le gouvernement est sérieux et sincère dans sa volonté de consacrer le statut d'enseignement supérieur des collèges. Ainsi, nos membres des collèges sont en droit d'espérer des résultats concrets, car leur travail se compare davantage à ceux de leurs collègues des universités », conclut M. Perron.

Rappelons que le personnel professionnel de la section N-Collèges du SPGQ est réparti dans seize collèges ou cégeps à travers le Québec : Abitibi-Témiscamingue, Alma, André-Laurendeau, Bois-de-Boulogne, Chicoutimi, Gaspésie et Îles, Jonquière, Lanaudière, Lévis-Lauzon, Montmorency, Thetford, Rosemont/Cégep à distance, Sainte-Foy, Saint-Hyacinthe, Saint-Laurent et Trois-Rivières.

### **À propos du personnel professionnel des collèges**

Les quelque 700 professionnelles et professionnels des collèges appartiennent aux corps d'emploi suivants : agente ou agent de la gestion financière; aide pédagogique individuel; agente ou agent de service social, analyste; attachée ou attaché d'administration; bibliothécaire; conseillère ou conseiller à la vie étudiante; conseillère ou conseiller d'orientation; conseillère ou conseiller en communication; conseillère ou conseiller en information scolaire et professionnelle; conseillère ou conseiller en services adaptés; conseillère ou conseiller pédagogique; psychologue; spécialiste en moyens et techniques d'enseignement; travailleuse ou travailleur social.

### **À propos du SPGQ**

Le SPGQ est le plus grand syndicat de personnel professionnel du Québec. Créé en 1968, il représente environ 24 400 experts, dont près de 17 130 dans la fonction publique, 4 660 à Revenu Québec et 2 610 en santé, en enseignement supérieur et dans les sociétés d'État.

— 30 —

### **Source**

Philippe Desjardins

Conseiller à l'information

Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

Cell. : 581 995-0762

Courriel : [pdesjardins@spgq.qc.ca](mailto:pdesjardins@spgq.qc.ca)

### **Suivre le SPGQ**

Web : [www.spgq.qc.ca](http://www.spgq.qc.ca)

Twitter : [@spgq](https://twitter.com/spgq)

Facebook : [www.facebook.com/lespgq](https://www.facebook.com/lespgq)